

Conseil supérieur de l'éducation du 29 juin 2017

Déclaration de la FNEC FP-FO

Projet d'arrêté relatif au calendrier scolaire 2018-2019

Monsieur le Ministre,

La FNEC FP-FO a déjà exprimé à plusieurs reprises ici-même ses positions sur le calendrier scolaire. Elles sont constantes, nous irons donc à l'essentiel :

✓ **Nous demandons le maintien d'un calendrier national unique pour les écoles, les collèges et les lycées ; maintien de l'année scolaire sur 36 semaines, pas une de plus, conformément aux dispositions prévues dans le Code de l'Éducation.**

C'est pour cette raison que la FNEC FP-FO ne peut accepter les orientations ministérielles qui iraient dans le sens d'un allongement de l'année scolaire à 40 semaines : le confirmez-vous ? C'est pour cette raison également que la FNEC FP-FO s'oppose à la possibilité laissée aux municipalités de déroger au calendrier scolaire national par la mise en place d'horaires hebdomadaires particuliers.

✓ **Nous n'acceptons pas de pré-rentrée des enseignants avant le 1^{er} septembre.**

C'est pourquoi la FNEC FP-FO proposera un amendement en ce sens ; en outre, comme cela a été rappelé en commission spécialisée, les fonctionnaires stagiaires sont nommés à compter du 1^{er} septembre, les personnels mutés obtiennent une nouvelle affectation définitive au 1^{er} septembre ;

✓ **Nous demandons la fin de l'année scolaire avant le 1^{er} juillet.**

C'est pourquoi la FNEC FP-FO demande que la fin de l'année scolaire 2018-2019 soit fixée au samedi 30 juin et que le pont de l'Ascension continue d'être attribué sans récupération ;

✓ **Nous demandons des garanties quant au fait que les deux-demi journées supplémentaires de pré-rentrée ne peuvent être opposées aux enseignants.**

Elles ne font pas partie de leurs obligations réglementaires de service. Nous demandons la suppression de la mention à ces deux demi-journées.

Dans les échanges au CSE ce jour, il sera très certainement fait référence aux réunions de la commission «calendrier scolaire» qui se sont tenues en 2016-2017 et présidées par la FCPE sans que le ministère ne se soit exprimé à qualité une seule fois – ce que nous avons vivement contesté. Nous rappelons que la FNEC FP-FO ne se sent pas tenue par les supposés points d'accord qui en découlent.

Pour la FNEC FP-FO, le calendrier scolaire détermine aussi le temps de travail des enseignants et par voie de conséquence de tous les personnels administratifs des DSDEN et des rectorats. Ce sont donc les conditions de travail des personnels qui sont touchées. C'est donc à l'aune de la préservation et de l'amélioration des conditions de travail des personnels que la FNEC FP-FO porte, et continuera de porter ses revendications.

Lors des échanges menés au sein de cette commission, certaines organisations ont défendu l'allongement de l'année scolaire, la révision des modalités des épreuves ponctuelles, terminales et anonymes des épreuves du Baccalauréat... C'est leur droit. Pour sa part, la FNEC FP-FO estime que ce serait sous-estimer l'exaspération des personnels qui résistent à la dégradation croissante de leurs conditions de travail, et tourner le dos à leurs revendications urgentes.

Le projet d'arrêté du ministre a obtenu :
1 voix pour (le MEDEF), 53 contre et 8 abstentions